

2023-067

SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Jean Marc NARDI

Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Nautique Chinonais et le Club Volley Loisir pour l'organisation du Tournoi Beach Volley 2023

Le tournoi de Beach Volley est une manifestation sportive événementielle organisée chaque année au mois de juillet, sur la plage du camping, quai Danton à Chinon. La vingt-neuvième édition est fixée le dimanche 23 juillet 2023.

Cet évènement sportif a pour objectif :

- de proposer une activité sportive en pleine air au public du territoire ainsi qu'aux estivants
- de proposer un tournoi de fin de saison aux sportifs

- de dynamiser le centre-ville

La ville prend en charge : le coût de la communication et une partie de la diffusion de l'information, le coût de la mise en état de la plage, la logistique des terrains, le transport et mise à disposition du matériel (remorque podium, stands, bancs, ...), l'alimentation en fluides (eau, électricité), l'organisation et la gestion du tournoi ainsi que la sonorisation.

Le club Nautique Chinonais prend en charge : la diffusion de la communication, les inscriptions, gestion buvette et restauration, soutien humain aux agents de la ville lors du montage/démontage du matériel et des terrains de beach, organisation de la remise des récompenses ainsi que le coût, le soutien dans la gestion du tournoi, le repas des 4 agents de la ville (sports et photographe) et de l'animateur.

Le Club Volley Loisir Chinonais participe dans le cadre d'un soutien au Club Nautique Chinonais.

Il est demandé au Club Nautique Chinonais de faire part du compte-rendu financier à l'issu du tournoi à la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur les termes de la convention de partenariat entre la Ville, le Club Nautique Chinonais et le Club Volley Loisir Chinonais mise pour la mise en œuvre de la manifestation du Tournoi de Beach Volley le dimanche 23 juillet 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DAUDIN, Conseiller délégué au Sport, à signer la convention citée ci-dessus.

Fait à CHINON, le 24 mai 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage